

RAPPORT À LA CHAMBRE DES COMMUNES

JEUDI 21 mai 1959

Le Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes chargé d'enquêter sur les Affaires indiennes a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Le Comité recommande que 9 de ses membres constituent quorum, à condition que les deux Chambres soient représentées.

*Le président conjoint,*  
NOËL DORION.